

Le conseil municipal de Lons, légalement convoqué, s'est réuni le mardi 23 mars 2021 à 18 h 00 , à l'Espace James CHAMBAUD, en séance publique, sous la présidence de son Maire, Nicolas PATRIARCHE.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Étaient Présents : MM THIEUX-MORA, MOUSIS, HORROD, VILLEDIEU, DALEAS, SIMON, DO COUTO, PANSIER-SOUCAZE, ARBERET, SARTHOU, ZINT, BLEAU, CHAGOT, MÉSSÉGUÉ, BLANC, GUIET (arrivé à 18h15), LEPREUX, RODRIGUEZ, CATALOGNE, POIREL, BELLOCQ, MIEYAA, MAZILIÉ, BOURDET, GARCIA, FOUQUET, BENETEAU (arrivée à 18 h 15), MOLINA, BONNET

Absent(s) ayant donné procuration :

- Monsieur GERMAIN a donné pouvoir à Madame HORROD
- Madame BIASON a donné pouvoir à Monsieur DO COUTO
- Madame TRILLAUD a donné pouvoir à Monsieur BELLOCQ

Secrétaire de séance : Eve MAZILIÉ

Compte rendu des décisions prises par le Maire en vertu de la délégation du conseil municipal

Aucune observation.

1- Approbation du compte de gestion 2020

Adopté à l'unanimité

2- Compte administratif 2020 du budget général et débat sur la formation des élus

Madame THIEUX rappelle tout d'abord que l'exécution budgétaire 2020 a été évidemment marquée par la crise sanitaire au travers notamment d'une forte baisse des produits des services à la population ainsi que des charges courantes. A l'inverse, elle souligne des bases fiscales très dynamiques et une forte hausse de la recette liée à la taxe additionnelle aux droits de mutation. Concernant l'investissement, elle rappelle les différents projets et notamment la maison de la convivialité, l'acquisition de l'ancienne pépinière, le début de l'aménagement d'un parc près de la Verderie, l'agrandissement de l'ALSH Baudrit... Au final, elle annonce un excédent pour l'année de 3,3 millions d'euros.

Aucune observation ni question n'est formulée. Préalablement au vote, Monsieur le Maire quitte la séance.

Madame DALEAS préside la séance lors du vote.

Adopté à l'unanimité des présents.

Conformément à la loi, monsieur le Maire ouvre un débat sur la formation des élus en rappelant que les crédits 2020 ont été peu utilisés mais que les mêmes crédits seront inscrits au budget primitif 2021. Il rappelle que tous les élus ont un large droit à la formation et les invite à consulter les offres des nombreux prestataires, et notamment celle de l'association des Maires. Il insiste sur la démarche personnelle de ce droit à la formation.

3- Affectation du résultat d'exploitation du budget général 2020

Adopté à l'unanimité

4- Budget primitif 2021 du budget général

Madame THIEUX annonce que le budget 2021 anticipe au regard du contexte sanitaire, une baisse de recettes pour les services à la population et une poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement, au premier rang desquelles les dépenses de personnel contenues à +0,9 % et ce, malgré une mesure forte en direction du régime indemnitaire des agents. Concernant l'investissement, madame THIEUX met l'accent sur le quotidien et le bien-vivre à Lons, avec divers projets d'aménagements et de nouveaux équipements dédiés à la population : pumptrack à la plaine des sports, aménagement de l'ancienne pépinière, nouvelles liaisons douces, voirie, ... En ce qui concerne l'aménagement du centre-Bourg, elle indique que 2021 verra la végétalisation de la place Bernard Deytieux, la réfection de la rue de la Mairie, l'acquisition des terrains pour la future école Perrot. Elle annonce que ce budget 2021 s'équilibre sans recours à l'emprunt ni augmentation des taux d'imposition, et ce pour la 12^e année consécutive. Elle rappelle que 2021 est l'année d'un important transfert de fiscalité dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales : concrètement, la commune récupère la part de foncier bâti du Département et un coefficient correcteur fixé par l'État permettra de compenser la ressource de l'ancienne taxe d'habitation. Ainsi, en 2021, le taux lonsois pour le foncier bâti intègre désormais l'ancien taux départemental et s'établit donc à 30,07 %, soit la somme de l'ancien taux communal (16,60%) et du taux du Département (13,47%).

Monsieur BOURDET affirme que son groupe partage un certain nombre de choix de ce budget 2021, notamment pour soutenir le monde associatif, pour la végétalisation de la place de la mairie, pour l'aménagement de l'ancienne pépinière ou pour les moyens aux services techniques. Pour autant, il pointe des insuffisances en citant l'absence de plan pluriannuel sur la diminution des émissions de gaz à effet de serre de la commune. Il regrette aussi que la commune ne bénéficie pas du réseau de chaleur urbain déployé actuellement par la communauté d'agglomération. Il critique le choix de goudronner un certain nombre d'espaces publics, à l'image de l'allée sablée entre la rue Pasteur et l'avenue du Tonkin ou à la plaine des sports avec la pumptrack. Concernant ce dernier projet, il s'inquiète de la possibilité de maintenir Festi'plaine. Il propose aussi la mise en place de toilettes publiques près du mini-golf ou de l'Ousse au Perlic. Il plaide le renfort du service « informatique » pour des actions d'inclusion numérique ou pour renforcer la cybersécurité. Il réitère son souhait d'un budget participatif ou de jardins partagés pour impliquer encore plus les citoyens. Fondamentalement, il estime que la commune de Lons dispose des moyens budgétaires pour une politique plus « innovante et dynamique pour tous, une politique tournée vers les liens sociaux renforcés ». Il reproche que ce mandat soit essentiellement consacré à un projet phare, à savoir l'école élémentaire du Bourg.

Monsieur le Maire se félicite que soient soulignés des points positifs à ce budget. Concernant la baisse des émissions carbone, il estime que la commune de Lons est plutôt exemplaire voire préceuse à l'image des diagnostics énergétiques réalisés il y a des années dans la plupart de ses bâtiments. Il rappelle aussi les très importants travaux réalisés depuis de nombreuses années et cite comme exemples la rénovation du système de chauffage-ventilation du complexe sportif et de la piscine, la rénovation pluriannuelle et ambitieuse de l'éclairage public, la systématisation du led dans les bâtiments, Il indique que la commune travaille en totale coordination avec la communauté d'agglomération dans le cadre de son Plan climat-énergie.

Concernant l'extension du réseau de chaleur urbain, monsieur le Maire indique qu'une étude de faisabilité a bien été réalisée pour le raccordement de bâtiments ou de quartiers mais que la balance coût-avantage n'était pas favorable dans des zones trop éloignées ou insuffisamment denses.

Pour ce qui est de la Pumptrack, Monsieur le Maire précise que son implantation n'empêchera aucunement l'organisation de Festi'plaine. Tout en se félicitant du succès populaire grandissant de cette plaine des sports, il en profite pour annoncer que des mesures seront prises pour inciter les automobilistes à se garer les jours de forte affluence sur les parkings disponibles près de la piscine et du complexe sportif.

Il rappelle à monsieur BOURDET que chaque toilette publique représente un investissement de 50 000€ et qu'il convient donc de bien étudier leur utilité et leur opportunité d'implantation.

Concernant la cybersécurité de la commune, monsieur le Maire rappelle que le service informatique de la commune s'en préoccupe depuis de nombreuses années et qu'il est accompagné d'une société spécialisée ; il rappelle que Lons a déjà fait l'objet de cyberattaques comme beaucoup de collectivités publiques mais sans dommages conséquents grâce aux précautions prises.

Monsieur le Maire conteste que ce mandat soit dédié au seul grand projet de l'école du Bourg et de citer la requalification de la pépinière, les travaux conséquents de voirie mais aussi plus largement les actions en faveur de la qualité de vie et de l'environnement lonsois. Quant au projet d'école du Bourg, il rappelle qu'il est une pièce d'un ensemble bien plus vaste et ambitieux de projet pour le centre-Bourg.

Monsieur le Maire affirme que ce budget 2021 témoigne d'une saine et ambitieuse gestion avec des dépenses de fonctionnement maîtrisées, tout en prévoyant un geste significatif pour le régime indemnitaire des agents communaux, ainsi qu'un niveau d'investissement supérieur à l'an passé. Il indique que la situation financière de la commune de Lons est enviable et enviée.

En conclusion, Monsieur le Maire tient à saluer le travail de son équipe d'élus ainsi que celui des services.

Monsieur BOURDET souhaite que tous les comptes-rendus de commissions figurent bien sur l'intranet des élus.

Monsieur le Maire annonce qu'il s'en assurera. Il en profite pour rappeler le calendrier et les modalités d'élaboration du budget avec des propositions qui doivent être exprimées suffisamment en amont pour être étudiées, chiffrées et éventuellement proposées au vote.

Monsieur BOURDET suggère que les commissions se déroulent au mois de janvier préalablement au débat des orientations budgétaires.

Monsieur le Maire répond que les orientations budgétaires constituent un cadre général qui définit les grandes masses budgétaires sur la base desquelles les commissions discutent et proposent.

27 voix pour - 6 voix contre (MM. BOURDET, GARCIA, FOUQUET, BENETEAU, MOLINA, BONNET)

5- Fixation des taux des impôts locaux pour l'année 2021

Monsieur le Maire explique à nouveau le mécanisme de transfert de fiscalité avec le Département dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Il se dit satisfait que Lons n'ait pas augmenté ses taux communaux depuis 12 ans.

Adopté à l'unanimité

6- Approbation du compte de gestion du budget régie énergie photovoltaïque 2020

Adopté à l'unanimité

7- Compte administratif 2020 du budget régie énergie photovoltaïque 2020

Madame THIEUX annonce que la section d'exploitation se clôture avec un excédent de 5 759,88 € et la section d'investissement avec un excédent de 2 671,77 €.

Monsieur le Maire rappelle les deux installations photovoltaïques existantes (centre social et CTM Ampère) et annonce qu'un autre projet est à l'étude.

Monsieur le Maire quitte la séance et confie la présidence à Madame DALEAS pour le vote.

Adopté à l'unanimité

8- Affectation du résultat d'exploitation du budget régie énergie photovoltaïque 2020

Adopté à l'unanimité

9- Budget primitif 2021 du budget régie énergie photovoltaïque

Monsieur BOURDET indique que l'IPREM de l'Université de Pau travaille sur un projet de panneaux solaires organiques beaucoup plus vertueux, même si le rendement est moindre.

Monsieur le Maire indique que le syndicat des mobilités qu'il préside va expérimenter cette technologie sur les cabines du funiculaire de Pau.

Adopté à l'unanimité

10- Subvention d'équilibre 2021 au budget du Centre Communal d'Action Sociale à hauteur de 450 000€

Monsieur le Maire indique que cette subvention augmente notamment pour conforter l'équilibre du budget annexe de l'aide à domicile. Il en profite pour rappeler le problème national et sociétal du financement de la dépendance et du maintien à domicile.

Adopté à l'unanimité

11- Participation au fonctionnement des écoles élémentaires privées sous contrat à hauteur de 110€ par enfant pour l'année scolaire 2020/2021

Monsieur BOURDET relève que cette participation concernait 83 enfants en 2014 contre 185 actuellement. Il dit ne pas comprendre que l'on finance des écoles non lonsoises alors que la commune dispose d'écoles de grande qualité et qui offrent des conditions d'accueil très favorables.

Monsieur le Maire rappelle sur le champ strictement comptable que cette participation de 110 €/enfant est bien moindre que le coût de fonctionnement d'un enfant scolarisé à Lons ; par ailleurs, il évoque les coûts de fonctionnement et d'investissement qui seraient générés par ces 180 enfants supplémentaires s'ils étaient scolarisés à Lons.

28 voix pour – 5 voix contre (MM. BOURDET, GARCIA, FOUQUET, BENETEAU, MOLINA)

12- Versement de la subvention annuelle 2021 à l'association « Gadjé -voyageurs »

Adopté à l'unanimité

13- Convention territoriale globale avec la Caisse d'Allocations Familiales des Pyrénées-Atlantiques

Monsieur le Maire indique que cette convention pour 2020 et 2021 permet de pérenniser d'importants financements pour la commune. Il précise que ce dispositif de contractualisation est appelé peut être à évoluer à une échelle intercommunale.

Adopté à l'unanimité

14- Lancement d'une procédure d'expropriation pour l'acquisition des deux parcelles utiles au projet de construction-déconstruction de l'école élémentaire Henri Perrot

Monsieur le Maire rappelle que les conclusions de l'étude urbaine pour l'aménagement du cœur de Bourg présentées en juin 2018 prévoyaient parmi les projets à mettre en œuvre la construction-déconstruction de l'école élémentaire Henri Perrot sur une emprise foncière constituée notamment de deux propriétés voisines.

Monsieur le Maire justifie ce projet par les insuffisances architecturales et fonctionnelles du bâtiment actuel, par l'impossibilité de construire sur les espaces libres (terrain de sport) de l'école actuelle, par le caractère très onéreux d'une location de structures modulaires dans le cadre d'une reconstruction en lieu et place de l'école existante, par l'intérêt majeur d'un déplacement de la future école vers la rue du Château (création d'un ensemble urbain de cœur de bourg autour de la rue du Château, sécurisation des entrées et sorties des usagers de l'école élémentaire Henri Perrot grâce à une rue du Château réaménagée), qui libérerait en lieu et place de l'actuelle école élémentaire Henri Perrot un vaste îlot central paysagé et maillé d'une liaison douce entre la rue des Écoles et la rue du Château.

Monsieur le Maire indique que le parti-pris constructif de cette école sera respectueux de l'identité patrimoniale du centre Bourg et ajoute qu' en complément de ce projet, de nombreuses rues alentours seront embellies et réhabilitées.

Monsieur BOURDET se dit favorable à la reconstruction du groupe scolaire du Bourg mais il dénonce la destruction de 5 bâtiments qui participent selon lui à l'identité patrimoniale du Bourg, avec des constructions en galets du gave, un alignement de façades et de pignons. Il rappelle que ces bâtiments avaient été identifiés dans le relevé des maisons anciennes du Bourg effectué en 1998 par l'architecte Petit Jean. Monsieur BOURDET estime que ces bâtiments ne menacent pas de s'écrouler même si certains nécessitent des travaux. Il pense que l'échelle du bâtiment de la future école serait beaucoup trop importante par rapport à l'échelle actuelle des maisons qui bordent la rue du château. Il cite l'exemple du « vide » créé par l'hôtel de ville sur la place Bernard Deytieux que l'on doit « combler » selon lui par une végétalisation. Il rappelle que l'étude urbaine avait envisagé une option de construction de l'école sur la place du château. Il rappelle que l'option retenue coûtera à la commune plus de 500 000€ et fera perdre du temps au projet.

Il convient de l'intérêt d'orienter les flux vers la rue du château mais il n'estime pas pour autant nécessaire que l'école ait une façade sur cette rue.

Il estime que le parvis commun aux écoles maternelle et élémentaires est aujourd'hui très apprécié par les parents qui ont des enfants dans ces deux écoles. Il dit aussi que le parvis actuel joue un rôle de sociabilisation pour les familles et qu'il a l'avantage d'être dans un espace sûr et sécurisant. Concernant les contraintes de chantier, il estime que l'espace entre les deux écoles au niveau du RASED serait suffisant pour l'accès des engins de chantier.

Concernant le foncier disponible sur la parcelle communale actuelle, il l'estime à 7 000m² et le considère comme suffisant pour reconstruire une école d'une dizaine de classes et garder des espaces verts.

Il conclut par la lourdeur des conséquences sur les familles qui occupent et/ou sont propriétaires des biens expropriés et propose une nouvelle étude pour ce projet d'école.

Monsieur le Maire rappelle au préalable à monsieur BOURDET qu'il avait salué en son temps la qualité de l'étude urbaine et le travail fait par l'atelier Lavigne. Il redit que la future école respectera les éléments traditionnels du patrimoine bâti des centre-bourgs avec notamment des murs pignons en façade. Il rappelle à monsieur BOURDET que les bâtiments récents autour de la place Bernard Deytieux ont déjà un, voire deux étages et qu'ils participent à l'édification d'un cœur de bourg plus dense. Quant aux deux expropriations, Monsieur le Maire tient à préciser qu'elles concernent deux situations bien différentes puisqu'un propriétaire est occupant et un autre bailleur. Il précise aussi avoir proposé à l'avocat conseil lors des négociations préalables que la commune aide la propriétaire occupant à trouver un logement plus adapté à ses besoins actuels et à venir. Il se dit bien conscient de la dimension humaine complexe de ce type de procédure mais il rappelle que ce sont des procédures légales permettant à l'intérêt général de primer et aux villes de se construire.

Madame GARCIA interpelle monsieur le Maire sur la violence d'une procédure d'expropriation pour les personnes qui sont concernées. Elle se dit choquée par cette démarche et regrette que la dimension humaine ne prime pas sur les dimensions techniques du projet.

Monsieur le Maire répond qu'un élu doit parfois prendre des décisions difficiles au nom de l'intérêt public. Il précise avoir engagé des procédures d'expropriation en tant que président du Syndicat des transports pour la réalisation du Febus et qu'elles peuvent tout à fait être conduites dans le respect des personnes concernées et dans le dialogue vers une solution acceptable de tous.

Monsieur BOURDET confirme que l'étude urbaine était de qualité mais que le scénario finalement retenu par la municipalité pour l'école n'aurait pas été le sien.

Il en profite pour remarquer que le plan annexé à la délibération est erroné au niveau du zonage. En effet, deux maisons sont intégrées en zone UE alors qu'elles devraient se trouver en zone UAC. Il demande s'il est prévu dans l'année une modification du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal en ce sens.

Monsieur le Maire précise qu'une très prochaine modification du PLUI prévoit de corriger cette erreur matérielle.

27 voix pour - 6 voix contre (MM. BOURDET, GARCIA, FOUQUET, BENETEAU, MOLINA, BONNET)

15- Cession d'une parcelle de 160m² environ près de la voie Paris Madrid

Adopté à l'unanimité

16- Actualisation des règlements de fonctionnement des structures municipales « petite enfance » de la commune

Adopté à l'unanimité

17- Prolongation d'un an de la durée de validité de la carte d'abonnement pour la saison culturelle 2020-2021

Adopté à l'unanimité

18- Accueil d'une résidence d'artistes « Willo » à l'Espace James CHAMBAUD

Adopté à l'unanimité

19- Convention de partenariat avec le réseau 535 pour l'organisation de la manifestation « Région en scène » à l'espace James CHAMBAUD

Adopté à l'unanimité

20- Pacte de gouvernance de la communauté d'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées

Monsieur le Maire indique que ce pacte décrit le fonctionnement des commissions, des conférences, des bureaux des maires de la Communauté d'Agglomération et permet de définir des axes de mutualisation.

Monsieur BOURDET fait remarquer qu'au conseil communautaire du 28 janvier 2021, le Président a évoqué que tous les élus municipaux puissent disposer des délibérations et comptes-rendus de la Communauté d'agglomération. Il réitère cette demande.

Monsieur le Maire va demander à la Communauté d'agglomération que ces documents soient bien adressés à l'ensemble des élus.

Adopté à l'unanimité

21- Instauration du « forfait mobilités durables » au profit des agents de la collectivité à compter du 1^{er} janvier 2021

Monsieur le Maire indique que cette prime est facultative et permise depuis la loi d'orientation des mobilités votée en décembre 2019.

Monsieur BOURDET affirme avoir plaidé pour cette prime lors de la dernière séance du conseil municipal ; il se dit favorable à toute mesure incitant et facilitant la pratique du vélo.

Adopté à l'unanimité

22- Création d'un emploi de gestionnaire de la commande publique en prévision d'un départ à la retraite pour le service « Marchés publics »

Adopté à l'unanimité

23- Modification de la nomenclature des emplois communaux

Adopté à l'unanimité

24- Renouvellement de la mise à disposition d'un agent communal au Comité d'Action Sociale du personnel communal

Adopté à l'unanimité

Avant de clôturer la séance, Monsieur le Maire aborde trois points.

En premier lieu, il annonce que la commune a été retenue par l'État dans le cadre du dispositif « inclusion numérique » et qu'un poste de conseiller numérique a été attribué à la commune. Ce poste sera financé par la Banque des Territoires à hauteur de 50 000€ pendant deux ans. Il précise que cette candidature a été portée dans le cadre d'une démarche commune avec la Fibre 64 et qu'une seule autre commune a été retenue dans le Département. Il annonce que ce conseiller numérique aura des missions d'accompagnement individuel aux démarches d'e-administration mais aussi de sensibilisation de différents publics à l'environnement numérique.

En deuxième lieu, Monsieur le Maire indique que la commune a répondu à un autre appel à projet de l'État pour le financement dans les écoles élémentaires de nouveaux tableaux numériques ainsi que de nouvelles classes mobiles numériques.

Enfin, Monsieur le Maire annonce que la commune travaille avec le syndicat des mobilités mais aussi des communes voisines pour répondre à un appel à projet départemental « Plan vélo 64 ».

L'ordre du jour étant clos, Monsieur le Maire déclare à 20 h 12 la séance levée.
